

## Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités : 100 millions d'euros pour aider les petites entreprises fragilisées par la crise sanitaire

En juin dernier, la Région Île-de-France et la Banque des Territoires ont créé le *Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités* en partenariat avec 70 collectivités locales, dont la Métropole du Grand Paris et les trois établissements publics territoriaux du Val-de-Marne : Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Est Marne et Bois.

Destiné à soutenir les petites entreprises et les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), le *Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités* a été doté de 100 millions d'euros. Il offre jusqu'à la fin de l'année des solutions de financement aux petites entreprises franciliennes impactées par la crise sanitaire qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

### A qui s'adresse ce fonds ?

Le *Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités* s'adresse aux entreprises de 0 à 20 salariés (Equivalents Temps Plein) et aux structures de l'ESS (un salarié minimum, pas de maximum). Il a pour but de financer les besoins de trésorerie immédiats et les investissements nécessaires au redémarrage de l'activité des entreprises dont l'activité et la trésorerie ont été fragilisées par la crise sanitaire.

Pour pouvoir bénéficier du fonds, les entreprises demandeuses doivent justifier :

- de leur implantation en Ile-de-France (siège ou établissement)
- de leur immatriculation avant le 29/02/2020
- d'un refus total ou partiel de prêt bancaire garanti par l'Etat (PGE ou prêt Rebond BPI)

### En quoi consiste l'aide ?

L'intervention du Fonds prend la forme d'une **avance remboursable à taux zéro dont le montant est compris entre 3.000 et 100.000 euros** sur des durées pouvant aller jusqu'à 6 ans, avec 24 mois de différé maximum possible.

### Comment bénéficier du fonds Résilience ?

Les demandes de financement s'effectuent uniquement et de façon simplifiée à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance.fr/fondsresilience>

En fonction de la typologie de l'entreprise, de ses besoins, et de son implantation territoriale, les dossiers sont pris en charge par l'un des organismes d'appui au financement des entreprises, ayant conventionné avec la Région Ile-de-France. Sur le Val-de-Marne, il s'agit de l'ADIE, de Val de Marne Actif Pour l'Initiative (VMAPI) et de Réseau Entreprendre 94.

## Témoignages

### M. SZTAJNIC, gérant de la bijouterie *David Fiszer* à Créteil Village

*Grâce à notre atelier situé sur place, nous proposons dans notre joaillerie-horlogerie de Créteil nos créations, nos services de réparation et de transformation. Notre savoir-faire est issu d'une tradition familiale de 4 générations et nous attachons beaucoup d'importance à la sauvegarde du savoir-faire artisanal.*

*La crise sanitaire s'est déroulée au plus mauvais moment pour nous : la saison des mariages, baptêmes etc.... Elle nous a obligé à fermer et a causé de nombreux reports et donc une baisse importante de nos commandes.*

*Aussi, pour renforcer la trésorerie et assurer la pérennité de l'entreprise, nous avons sollicité et obtenu un prêt de 20.000 € auprès du fonds Résilience. Les conditions de remboursement nous permettent ainsi de nous concentrer sur la reprise d'activité et la stratégie à adopter.*

*Le traitement de notre demande a été réalisé avec réactivité et les échanges lors de l'instruction ont montré une volonté de soutenir et aider les entreprises, ce qui est extrêmement appréciable en cette période troublée.*



### M. Taoufik EL OUDI, gérant du restaurant de tradition tunisienne *El Marsa*, à Ivry-sur-Seine



*Notre activité a été fortement impactée par le confinement du fait de l'obligation de fermeture des restaurants. Cela nous a fragilisés pendant 2 mois : le chiffre d'affaires a chuté, nos dettes ont augmenté et nous avons dû mettre au chômage partiel les employés. Cette situation nous a amené à solliciter le fonds Résilience proposé par la Région Ile-de-France. La réponse a été rapide et nous avons obtenu 60% du montant du prêt à taux zéro demandé.*

*Après cette expérience, je recommande à tous les petits entrepreneurs qui en auraient besoin de ne pas hésiter à solliciter l'appui du fonds Résilience pour les accompagner dans cette période difficile.*

## Les chiffres clés du fonds Résilience à fin août

- 4.414 demandes (traitées ou en cours)
- 952 avances remboursables accordées
- 17 M€ débloqués, dont 900.000 € pour des entreprises du Val-de-Marne
- 17.700 € en moyenne obtenus par dossier